

# **Agriculture**

des permanences multi-administrations pour apporter des réponses concrètes aux exploitants

Afin de traiter rapidement et en proximité les demandes des agriculteurs, le Gouvernement a décidé d'organiser des permanences agricoles au plus près des exploitations.

Ces permanences visent à prendre en charge de façon personnalisée les problématiques auxquelles font face les agriculteurs.

Sous l'égide des sous-préfets d'arrondissement, elles sont assurées par des agents de la direction départementale des finances publiques (DDFiP), de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et de l'office français de la biodiversité (OFB).

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) seront associées en tant que de besoin.

## Permanences prévues dans le Pas-de-Calais par arrondissement

#### **ARRAS**

les mardis de 8h30 à 12h Direction départementale des territoires et de la mer 100 Av. Winston Churchill - Arras

### **BÉTHUNE**

les vendredis de 8h30 à 12h Sous-préfecture 181 Rue Gambetta - Béthune

#### **BOULOGNE-SUR-MER**

les jeudis de 14h à 17h30 Sous-préfecture 131 Grande Rue - Boulogne-sur-Mer

#### CALAIS

les jeudis de 8h30 à 12h Sous-préfecture 9 Esplanade Jacques Vendroux - Calais

#### **LENS**

les lundis de 14h à 17h30 Sous-préfecture 25 Rue du 11 Novembre - Lens

#### **MONTREUIL-SUR-MER**

les vendredis de 14h à 17h30 Sous-préfecture 7 Rue d'Hérambault - Montreuil-sur-Mer

#### **SAINT-OMER**

les mercredis de 14h à 17h30 Sous-préfecture 41 Rue Saint-Bertin - Saint-Omer

PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR: www.pas-de-calais.gouv.fr

